



## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL** **Vendredi 16 janvier 2026**

L'an deux mille vingt-six et le vendredi 16 janvier à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Velanne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis MOLLIERE, Maire.

**Présents** : Denis MOLLIERE, Serge DEGONNE, Béatrice LAPEYRE, Caroline ARNAUD-GODDET, Arnaud LEMAITRE, Martine PIVIER, Aline MOLINA, Christelle BOUICH, Anthony BEJUIS, Raphaël GALLIN-MARTEL, Georges GUERREIRO.

**Absents** : Damien GOURGAUD (pouvoir à Denis MOLLIERE), Salvator DI VINCENZO (pouvoir à Serge DEGONNE), Stéphanie BURIAS (pouvoir à Aline MOLINA), Aurélien ROJON (pouvoir à Raphaël GALLIN-MARTEL)

**Secrétaire de séance** : Serge DEGONNE

### **Ordre du jour :**

- 1- Présentation du rapport du commissaire enquêteur à la suite de l'enquête publique pour la cession de certains chemins ruraux**
  - 2- Bilan 2025 de la location de la salle des fêtes, de l'école, du centre de loisirs, des dossiers d'urbanisme, des travaux et des finances.**
  - 3- Crédits de report 2026**
  - 4- Projet de dépôt de dossiers de demande de la DETR et de la DSIL**  
**Contrat eau climat avec l'agence de l'eau**
  - 5- Mise à disposition d'une salle communale pour des réunions électorales**
  - 6- Compte rendu des délégations données au maire**
  - 7- Préparation de la cérémonie des vœux du 18 janvier 11h**
- Divers**

Le maire demande d'ajouter à l'ordre du jour un projet de convention de participation financière pour l'école maternelle privée de Plampalais.

Accepté à l'unanimité

### **1/ Présentation du rapport du commissaire enquêteur à la suite à l'enquête publique pour la cession de certains chemins ruraux**

Le maire demande aux élus confirmation qu'ils ont tous bien pris connaissance du rapport du commissaire enquêteur et rappelle que dans son mail de convocation à ce conseil municipal il a annoncé la tenue d'un conseil privé dédié à la préparation des décisions de cession de tout ou partie des 14 chemins ruraux concernés par l'enquête publique. Il rappelle également que le commissaire enquêteur a donné 3 avis défavorables et 11 avis favorables sur le projet de cession.

Pas de remarques ou questions sur cette méthode de travail.

## **2/ Bilan 2025 de la location de la salle des fêtes, de l'école, du centre de loisirs, des dossiers d'urbanisme, des travaux et des finances.**

### **Salle des fêtes :**

Caroline Arnaud-Goddet, 4<sup>ème</sup> adjointe en charge des équipements communaux, annonce qu'en 2025 les locations de la salle des fêtes ont rapporté 8 875 €. Elle précise que le montant est nettement plus élevé que celui de l'année précédente qui n'était que de 5 280 €.

Elle pointe toutefois le problème actuel des paiements effectués directement auprès de la trésorerie et prive la commune de visibilité pour l'effectivité des paiements.

### **Ecole :**

#### **1. Effectifs**

Pour cette année scolaire 2025-2026 l'école de Velanne compte 39 enfants contre 41 l'an dernier

#### **2. Classe de neige**

La classe de neige s'est déroulée en février 2025 à Arêches-Beaufort dans de bonnes conditions. Les retours des enseignants et des familles sont positifs.

#### **3. Piscine**

Concernant les séances de piscine :

- L'objectif pour les enseignants reste que les élèves puissent y aller chaque année.
- Pour l'année scolaire 2025-2026, aucune séance n'a pu être programmée.
- Pour 2026-2027, il n'y aura pas non plus de piscine, faute de créneaux disponibles. Les professeurs avaient pourtant exprimé leur souhait de maintenir cette activité, et la commune avait donné son accord. Cependant, seuls des créneaux en semaine complète restaient libres, et la période proposée n'était pas adaptée.

#### **4. Spectacle – Compagnie Turak**

- La compagnie interviendra dans l'école en journée.
- Un spectacle ouvert à tous, gratuit, sera proposé le soir même, le mardi 27 janvier à la salle des fêtes. Il s'agit d'un spectacle de marionnettes, accessible aux familles et aux habitants.

#### **5. Centre de loisirs**

L'antenne du Centre de loisirs à Velanne n'a pas ouvert pour les vacances de Noël.

### **Voirie :**

Serge Degonne expose qu'au cours de l'année plusieurs interventions ont été réalisées afin d'améliorer l'état de la voirie communale et les équipements associés.

#### **1. Réfection du chemin des Châtaigniers**

La partie finale et pentue du chemin des Châtaigniers a été entièrement refaite en enrobé pour résister aux fortes intempéries et aux passages régulier de véhicules et d'engins de plus en plus lourds qui dégradaient fortement la chaussée initialement en bicouche.

#### **2. Travaux d'entretien courant**

Divers travaux d'entretien ont été menés, notamment :

- le fauchage des accotements, réalisé en mai puis en octobre,
- la remise en état de plusieurs petits aménagements et équipements communaux.

#### **3. Sécurisation au lieu-dit Le Grosset**

Pour la route du Grosset les barrières de sécurité en bois qui étaient très dégradées ont été remplacées par des barrières métalliques.

#### **4. Passage à la fibre optique pour la mairie**

Depuis le mois de mai la mairie est raccordée à la fibre optique.

### **Urbanisme**

Béatrice Lapeyre présente le bilan annuel de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

**Certificats d'urbanisme** : 12 dossiers enregistrés, dont 2 certificats d'urbanisme opérationnels liés à des projets de construction ou de valorisation dans le cadre de ventes.

**Déclarations préalables** : 17 dossiers, majoritairement pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Les autres demandes concernent de petits ouvrages (abris de jardin, aménagements divers).

**Permis de construire** : 5 dossiers instruits. Aucun projet de maison individuelle ; uniquement des extensions, garages ou constructions annexes de grande superficie.

**Taxe d'aménagement** : 5 200 € perçus. Un reversement de 2 700 € sera effectué à la suite de l'annulation d'un permis. Les écarts entre prévisionnel et réalisé s'expliquent par le décalage entre dépôt et délivrance des autorisations, ainsi que par l'absence ou l'inexactitude de certaines surfaces de plancher déclarées. Une analyse plus fine de ces inexactitudes sera faite, dossier par dossier.

La gestion et les relances relatives à la taxe d'aménagement sont désormais assurées directement par les services fiscaux, améliorant le suivi des dossiers.

Béatrice Lapeyre souligne l'importance de dossiers complets et correctement renseignés afin de garantir une perception conforme des recettes liées à l'urbanisme.

## **Finances :**

Denis Molliere présente le point annuel sur la situation budgétaire et une prévision assez précise du compte financier unique 2025 :

### **1. Pôle associatif**

Le coût du pôle associatif représente un investissement particulièrement important. Grâce à son intégration dans les dispositifs de financement, notamment le fonds de concours Cœur de village, la commune a pu bénéficier d'un taux de subvention proche du maximum autorisé soit 80%. Le montant de l'autofinancement est donc très acceptable.

### **2. Fonctionnement**

L'exercice 2025 a débuté avec une épargne disponible de 80 547 €. L'épargne brute est de l'ordre de 67 000 € ce qui génère donc un résultat de clôture de l'ordre de 147 000 €.

### **3. Investissement**

En raison des coûts de travaux du pôle associatif, l'exercice 2025 a débuté avec un déficit dû aux travaux du pôle associatif de 321 764 € partiellement comptablement comblé au 1068 pour un montant de 240 764,45 €. Le maire rappelle qu'il a fallu contracter deux emprunts court terme d'un montant total de 400 000 € pour payer les entreprises du pôle associatif le temps de percevoir les subventions obtenues.

L'excédent de clôture est déficitaire de l'ordre de 115 000 €. Les restes à réaliser en dépenses et recettes sont excédentaires pour un montant de 25 000 €, ce qui génère un résultat définitif déficitaire de l'ordre de 90 000 €.

### **4. Perspectives**

En conséquence, pour l'exercice 2026 la section de fonctionnement disposera d'un report de l'ordre de 59 000 € et celle d'investissement d'un report de l'ordre de 115 000 € comblé en partie par un report de fonctionnement de l'ordre de 89 000 €. A cela s'ajoute le FCTVA qui sera inscrit pour un montant de l'ordre de 70 000 €. A noter que le FCTVA 2027 sera lui aussi très important puisque les dépenses d'investissement en 2025 ont été très conséquentes

### **3/ Crédits de report 2026**

Le Maire expose qu'il est nécessaire de voter les crédits de report 2026 et présente le tableau suivant :

#### **Investissements dépenses**

| Article/Chap. | Désignation     | Opération   | Réalisé N-1 | Proposé    |
|---------------|-----------------|-------------|-------------|------------|
| 1641 / 16     | Emprunts en €   | Non affecté | 170 322,70  | 250 000,00 |
| 211 / 21      | Terrains        | 60          | 0,00        | 20 000,00  |
| 231 / 23      | Immobilisations | 95          | 522 771,73  | 30 000,00  |

|  |             |  |              |                   |
|--|-------------|--|--------------|-------------------|
|  | corporelles |  |              |                   |
|  |             |  | <b>TOTAL</b> | <b>300 000,00</b> |

### Investissements recettes

| Article/Chap. | Désignation                    | Opération | Réalisé N-1  | Proposé           |
|---------------|--------------------------------|-----------|--------------|-------------------|
| 1322 / 13     | Subventions<br>Région          | 95        | 33 253,71    | 32 000,00         |
| 1323 / 13     | Subventions.<br>Département    | 95        | 128 738,00   | 96 000,00         |
| 13251 / 13    | Subventions Pays<br>voironnais | 95        | 0,00         | 130 000,00        |
| 13461 / 13    | Subventions<br>Etat            | 95        | 65 584,76    | 67 000,00         |
|               |                                |           | <b>TOTAL</b> | <b>325 000,00</b> |

Délibération d'adoption de ces crédits de report **adoptée à l'unanimité**

#### 4/ Projet de dépôt de dossiers de demande de la DETR et de la DSIL

Le maire présente les évolutions concernant les différents fonds de l'État destinés aux communes. Il cite, entre autres, la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), la DSIL (Dotation de Soutien aux Investissements Locaux) et le fonds vert. L'État envisage de fusionner ces fonds en un seul mais rien n'est fait à ce jour. Aujourd'hui, les communes déposent un dossier de demande de subvention et ce sont les services de l'État qui oriente le projet vers le fonds approprié. Les dossiers doivent être déposés avant le 28 février pour une première vague de financement mais sans certitude qu'ils seront financés par l'Etat. La liste des opérations éligibles à la DETR est définie chaque année par une commission d'élus locaux. Le taux de subvention varie généralement de 20 à 40 %, avec un minimum de 5 000 € pour la DETR. Il est recommandé de ne pas déposer plus de deux dossiers et de les prioriser. Enfin, l'État exige que les projets déposés en début d'année soient démarrés dans l'année, ce qui engage directement la commune sur le calendrier 2026.

Plusieurs types de projets sont susceptibles d'être déposés par Velanne :

Remplacement des menuiseries de la salle des fêtes et d'une partie de la mairie avec étude thermique obligatoire, celle-ci ayant déjà été récemment réalisée. Un dépôt de dossier est envisageable, sans garantie d'éligibilité.

Projets de renaturation et de lutte contre les îlots de chaleur, incluant de la végétalisation et des aménagements climatiques, ces projets étant fortement encouragés par l'État et autres collectivités.

Les gros travaux de voirie communale étant éligibles, un projet de voirie pourrait être déposé.

Par ailleurs, le maire rappelle que la commune dispose d'un reliquat de l'ordre de 90 000 € sur l'enveloppe attribuée en début de mandat des fonds de concours petites communes (FCPC) du Pays voironnais. Ces FCPC financent jusqu'à 50 % du montant d'investissement HT. Combiné à la DETR ou la DSIL d'au moins 20 % ce FCPC permettrait d'atteindre environ 70 % de financements externes.

### **5/ Contrat eau climat avec le SIAGA et l'agence de l'eau**

Le maire donne lecture du courrier du Pays Voironnais en date du 6 janvier qui rappelle que l'agence de l'eau a lancé son 12<sup>e</sup> programme avec un Contrat eau et climat. La commune de Velanne, située dans le périmètre du SIAGA, est éligible aux financements proposés pour des opérations communales ou intercommunales.

Un dossier a été déposé par la commune pour la végétalisation et infiltration des eaux pluviales de la cour de l'école pour un montant estimé à 250 000 €. L'Agence de l'eau a validé ce projet et attribué une subvention maximale de 91 440 €.

Le comité de rivière du SIAGA a présenté et validé l'ensemble des actions du contrat Eau et Climat, dont celle de Velanne, lors de sa séance du 24 novembre 2025.

La délibération de ce jour doit donc :

- confirmer l'opération portée par la commune,
- préciser la validation par le comité de rivière du SIAGA,
- autoriser le maire à signer le Contrat Eau et Climat Chartreuse.

Il est rappelé que peu de communes ont été retenues dans ce programme, la majorité des projets financés relevant de syndicats ou d'intercommunalités. La commune de Velanne fait partie des rares collectivités bénéficiaires.

Le calendrier imposé par l'Agence de l'eau intervient à la veille des élections municipales. L'équipe actuelle peut signer le contrat, mais la future municipalité conservera la possibilité de notifier à l'Agence de l'eau un éventuel changement d'orientation politique.

Il est souligné que ce type de programme offrant des financements aussi favorables devient rare. Le montant prévisionnel de 250 000 € a été établi à partir de ratios observés sur des projets similaires, le délai très court n'ayant pas permis de recourir à un bureau d'études.

Raphaël Gallin-Martel indique que le coût des travaux pourrait être inférieur si la commune réalise certains travaux elle-même. Denis Molliere rappelle d'une part que le projet devra faire l'objet d'un marché public ce qui impose des entreprises retenues par appel d'offres et qu'un projet de cette nature sera certainement éligible à d'autres financeurs

Délibération autorisant le maire à signer le contrat avec l'Agence de l'eau adoptée, avec 2 abstentions.

### **Mise à disposition d'une salle communale pour des réunions électorales**

Le maire propose de mettre à disposition la salle associative du pôle associatif pour les réunions électorales. Un vidéoprojecteur devra être installé. Aucune limitation particulière n'est fixée, sous réserve que les réservations privées déjà enregistrées restent prioritaires.

Validé à l'unanimité

### **Compte rendu des délégations données au maire**

Néant

### **Projet de convention de participation financière pour l'école maternelle privée de Plampalais.**

Le maire expose qu'il a été contacté par la directrice de l'école primaire privée sous contrat de Plampalais à St geoire en Valdaine pour une participation aux frais de scolarité d'une élève en petite section de maternelle. Il précise que la loi oblige désormais à financer les écoles privées et il a négocié un montant annuel de 400 € par enfant. Il demande aux élus de bien vouloir l'autoriser à préparer une convention avec l'école de Plampalais pour ce montant de 400 € par an et par enfant.

Après débat sur cette obligation de financement cette demande est acceptée.

**Dates à retenir**

Vœux du maire : Dimanche 18 janvier

**Conseil privé** sur le projet de cession des 14 chemins ruraux mis à l'enquête publique **lundi 26 janvier à 19 h**

**Conseil municipal mardi 3 février à 19 h**